

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2024**

CM2024/11/10/27-13 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE AU COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HERBERGEMENT (CRHH)

DATE DE LA CONVOCATION : 4 octobre 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33 et L5219-1,

Vu l'article R. 362-13 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2020/09/25/23-35 relative à la désignation des représentants de la Métropole au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),

Vu la délibération CM2020/12/01/42-17 relative à la désignation des représentants de la Métropole au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),

Vu la délibération CM2021/02/12/17-13 relative à la désignation des représentants de la Métropole au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),

Vu la délibération CM2021/04/07/22-09 relative à la désignation des représentants de la Métropole au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),

Vu la délibération CM2021/12/17/21-11 relative à la désignation des représentants de la Métropole au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),

Vu la délibération CM2022/04/04/35-12 relative à la désignation des représentants de la Métropole au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),

Vu la délibération CM2022/12/16/20-12 relative à la désignation des représentants de la Métropole au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),

Vu les résultats du scrutin,

Considérant la compétence de la Métropole du Grand Paris en matière de planification de la politique de l'habitat,

Considérant que la Métropole du Grand Paris doit être représentée au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement par le Président ou son représentant et onze conseillers titulaires et leurs suppléants,

Considérant la demande du groupe Ecologiste, Social et Citoyen de remplacer Madame Fatoumata KONÉ au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement,

Considérant que la Métropole du Grand Paris doit ainsi désigner un représentant titulaire pour siéger au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en remplacement de Madame Fatoumata KONÉ,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales la nomination prend effet immédiatement, sans qu'il y ait besoin de procéder au scrutin secret,

APRES EN AVOIR DELIBERE

MODIFIE la délibération CM2020/12/01/42-17 portant désignation de Madame Fatoumata KONÉ en tant que représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement,

DESIGNE en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement :

- Madame Marie-Pierre MARCHAND

PRÉCISE que le Président la Métropole du Grand Paris est membre de droit du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

PRÉCISE que sont désignés pour représenter la Métropole du Grand Paris au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, les représentants suivants :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Denis CAHENZLI (CM2020/09/25/23-35)	Monsieur Eric CESARI (CM2020/09/25/23-35)
Madame Agnès TOURY (CM2020/09/25/23-35)	Monsieur Laurent CATHALA (CM2020/12/01/42-17)
Monsieur Michel LEPRETRE (CM2020/09/25/23-35)	Monsieur Philippe BOUYSSOU (CM2020/09/25/23-35)
Monsieur Patrick JARRY (CM2020/09/25/23-35)	Monsieur Laurent RUSSIER (CM2020/09/25/23-35)
Monsieur Pascal PELAIN (CM2020/09/25/23-35) Monsieur Patrice LECLERC (CM2020/09/25/23-35)	Monsieur Jean-Pierre BARNAUD (CM2020/09/25/23-35) Monsieur Azzedine TAIBI (CM2020/09/25/23-35)
Madame Marie-Pierre MARCHAND (CM2024/10/11/27-13)	Madame Aurore THIROUX (CM2021/02/12/17-13)
Madame/Monsieur...	Madame Françoise LECOUFLE (CM2021/02/12/17-13)
Monsieur Philippe DALLIER (CM2020/12/01/42-17)	Madame Virginie DASPET (CM2021/02/12/22-09)
Madame Katy BONTINCK (CM2021/12/17/21-11)	Monsieur Ian BROSSAT (CM2021/02/12/22-09)
Madame Afaf GABELOTAUD (CM2022/12/16/20-12)	Madame Joëlle AMOZIGH (CM2022/04/04/35-12)

DIT que cette désignation sera notifiée au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en Ile-de-France et à la conseillère métropolitaine désignée.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.